

PLUME

PAR MICHEL CRESPY

Vous avez dit voitures "sans conducteur" ?

▶ Les 56 Google Cars en circulation, ces voitures sans conducteur pilotées par une intelligence artificielle, n'ont enregistré que quatorze accidents en deux millions de kilomètres, tous de la faute de conducteurs humains qui les ont percutés. Tous, sauf un, le dernier. Pour contourner un obstacle imprévu, la voiture a déboîté, empruntant le couloir d'un bus et s'attendant à ce que celui-ci ralentisse pour lui laisser le passage. Ce qu'il n'a pas fait. Cet incident pose deux problèmes.

Le premier est celui de la responsabilité. Si l'article premier du Code de la route stipule que tout véhicule doit avoir un conducteur, qui est responsable dans le cas où une voiture sans conducteur occasionne un accident ? Le propriétaire ? Le programmeur ? Or, dans un avenir très proche, ces voitures seront partout.

La deuxième difficulté concerne l'intelligence artificielle elle-même. Ce qu'elle n'avait pas prévu, c'est qu'il existe une règle officieuse : parce qu'il est le plus lourd, personne ne se hasarde à disputer la route à un bus. Des règles non écrites de ce genre se réduisent à une, la règle implicite est que les voitures venant des deux files alternent, ce qui n'est pas ce que préconise le Code. Ou encore, entre deux rues, la priorité réelle est à la plus grande même si la petite est à droite et n'a pas de stop. Quant aux piétons, tout le monde s'arrêtera pour



Pays de l'Or: oh SAUR...tilège!

▶ Les réunions publiques, les réseaux sociaux... Une façon bien trompeuse d'impliquer la population. Mais où sont les vraies réponses de nos élites ? J'ai assisté à une réunion publique organisée par l'Agglomération du Pays de L'Or le 4 avril dernier. J'ai posé ma question. Leur stratagème : répondre "oui, je vous comprends". Ou répondre "nous travaillons sur votre dossier". Ou encore prendre des chemins de traverse.

Mais combien de temps devons-nous encore payer cette part fixe par logement à la SAUR (fournisseur d'eau) alors que nous n'avons pas de contrat d'individualisation et alors que nous leur avons soumis des propositions équitables ? Oh ! "Saur"-tilège !

Je cite Noam Chomsky : "La stratégie de la diversion est également indispensable pour empêcher le public de s'intéresser aux connaissances essentielles (...) Garder l'attention de la population loin des véritables problèmes sociaux."

ÉDITH LÉGUILLON
COLLECTIF "CAS D'EAU"
edithleguillon@gmail.com

Crottes de chien: quel tonnage



DESSIN ÉLOI VALAT

CANNABIS: NON À LA DÉPÉNALISATION

▶ Chère Gazette, dans ton numéro du 21 avril, tu nous présentes un face-à-face entre Anne-Yvonne Le Dain (PS) et Élie Aboud (LR), la première plaidant pour la légalisation du cannabis, le second, médecin hospitalier, y étant complètement opposé. En page 25 du même numéro, on apprend que Anne-Yvonne Le Dain fait partie d'un "cénacle de députés" que le président du groupe PS à l'Assemblée nationale vient de charger de trouver la "martingale susceptible de sauver en 2017 les meubles socialistes".

Est-ce ainsi que Madame la députée veut (re)conquérir la jeunesse ?